

Non seulement la création de ce funèbre dépôt est indispensable et urgente, mais il faut de toute nécessité construire, à côté de la Morgue, un Institut médico-légal, où la science décence et sereine demandera aux morts leurs secrets.

Cette réforme est de celles qui n'ont que des approbateurs.

La Morgue est un mot affreux qui donne le frisson, qui terrifie. C'est, à Montréal, une mansarde exigüe et hideuse, où le cadavre décomposé grimace sous les yeux d'un être éploqué qui recherche son père ou sa fille. C'est l'horreur de la quasi exposition publique.

Quand les circonstances malheureuses obligent à ce séjour, rien à dire. Un passant meurt subitement dans la rue, il tombe à l'eau, il est écrasé : son corps anonyme va solliciter à la morgue un regard de connaissance. C'est bien. Le désespéré que le fleuve rejette, l'assassiné sans état civil connu, toutes les morts secrètes et mystérieuses ont ce suprême asile ; c'est dans l'ordre, et fatallement nous n'y pouvons rien.

Mais quand un crime a été commis, qu'une mort ne semble pas naturelle, enlever d'au milieu des nôtres, où il est entouré de soins pieux, le cadavre de l'être aimé, le porter en ce galetas ignominieux, lui imposer le contact horrible de ces cadavres purulents, c'est affreux ! Se dire que celui que nous voudrions veiller avec des attentions respectueuses, est là-bas, confondu avec les épaves hideuses de la vie, c'est ce qui est intolérable.

Nous en arrivons à ceci, que le corps de l'assassin n'est point profané après son exécution, mais sa victime est brutalement enlevée de son lit, menée à la morgue, étalée sur une planche infecte, parmi d'autres corps en putréfaction, dans le dépôt abominable des morts mystérieux. C'est contre cette anomalie que notre sentiment proteste. Il protestera encore longtemps.

On dira peut-être que je noircis le tableau à dessin ? Qu'on me permette alors de reproduire ici une partie d'un article que j'ai publié ailleurs, il n'y a pas bien longtemps. C'est une description de la Morgue de Montréal, description faite immédiatement après une visite minutieuse et sous l'empire de l'impression ressentie.

On arrive au premier étage par un escalier étroit et raide, recouvert d'un tapis en linoleum. À gauche, on trouve la salle de délibération du coroner ; salle d'une simplicité antique et d'une propreté exemplaire ; au fond du couloir, le bureau du coroner ; à droite, une salle vide, sans destination apparente.

L'aménagement de ce premier étage, quoique vraiment un peu trop rudimentaire comparativement au luxe relatif des bureaux municipaux, suffirait cependant si les annexes, c'est-à-dire la morgue proprement dit, répondraient aux besoins et à la dignité de la ville.

Pour arriver à la salle des morts et à la salle de dissection, il faut gravir un second étage, aussi étroit, aussi raide, aussi propre que le premier. En face, un couloir conduit au laboratoire du médecin.

Ce laboratoire ne nécessite pas une longue description. C'est une petite pièce mansardée dont tout le mobilier consiste en une table et un unique escabeau. Sur la table on voit un microscope, trois ou quatre bocaux renfermant des pièces anatomiques et une demi-douzaine de vases contenant des produits chimiques réactifs. C'est tout ; et c'est presque aussi nu, presque aussi misérable que le laboratoire de l'Université Laval.

A côté, on trouve la salle de dissection.

Elle est garnie d'une petite vitrine destinée à recevoir des instruments de chirurgie, de quelques vases et plats appendus au mur, et d'une table de dissection recouverte d'étain ou de zinc, avec rigole pour l'écoulement des liquides qui se déversent dans un seau. C'est là que l'on pratique l'autopsie des cadavres.

Lorsque les liquides et les matières adipeuses et autres ont rempli le seau, il faut descendre ce seau à la main pour en verser le contenu dans un évier situé à l'étage inférieur, car il n'y a pas de dalot dans la salle de dissection ; pas plus qu'il n'y a d'eau, du reste.

Le plancher de cette salle n'est ni protégé ni imperméabilisé, de sorte que tous les débris édriques, solides ou liquides, qui viennent en contact avec le sol le transforment lentement en un foyer de pestilence.

La porte située en face de l'entrée de cette pièce donne accès dans la salle des morts.

Cette salle des morts n'est qu'un grenier hideux laissant voir la charpente de la toiture. Sept pieds sur dix environ, tel est l'espace dans lequel les porteurs d'un lugubre fardeau peuvent se mouvoir. Les cadavres sont renfermés dans une glacière de cinq pieds de haut sur à peu près sept pieds de profondeur.

Cette glacière est divisée en deux compartiments.

Le compartiment supérieur, haut de deux pieds, contient des récipients destinés à recevoir 350 livres de glace.

Le compartiment inférieur est réservé aux cadavres. Il y a place pour quatre, tout juste. Dans le cas où une catastrophe se produirait, entraînant la mort de dix individus, plus ou moins, ce grenier ne pourrait pas les abriter.

Rien n'est comparable à la pénible sensation qui vous étreint en entrant dans ce lieu lugubre. Les portes closes du coffre frigorifique ont l'apparence d'une honnête glacière d'hôtelier ; mais, les portes ouvertes, on voit un gouffre obscur dans lequel on

La modeste maison que l'administration municipale a décoré du nom pompeux de Morgue est située au No 8 de la rue Perthuis. C'est une construction en briques, très propre, il est vrai, mais nullement appréciable à sa destination.

Au-dessus d'un rez-de-chaussée habité par des contribuables quelconque, deux étages s'élèvent, dont le second est mansardé selon un angle de 40 degrés environ.